

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

Les opinions du ministère ont été de nouveau formulées par M. le Président du Conseil, dans son récent discours à l'occasion de la session du Conseil général de la Charente.

Après avoir examiné les conséquences des actes du cabinet qu'il préside, le Ministre de l'intérieur a rappelé avec humour les tentatives de charlatanisme politique commises sous le titre fallacieux d'Action libérale.

« Si le succès de l'Action libérale a été si mince dans le pays, c'est parce que derrière elle on n'a pas tardé à apercevoir l'action clérical; dans le nouvel homme de l'Action libérale on reconnaît le vieil homme de l'action clérical, qui subordonnerait demain, s'il le pouvait, la loi de l'homme à la loi de Dieu, la société civile à la société religieuse, l'enseignement laïque à l'enseignement clérical, et l'instituteur au curé. C'est la contre-révolution qui, par de simples artifices de langage, cherche à se substituer à la Révolution.

• Vous ne pouvez pas en être dupes vous qui, à travers les changements de régimes politiques, êtes restés attachés aux principes de la Révolution; vous qui n'avez jamais admis que la religion pût servir de moyen d'action à la politique, et qui toujours vous êtes montrés si jaloux de défendre les droits de l'autorité civile contre les empiètements de l'autorité religieuse; vous qui êtes venus un peu plus lentement que d'autres à la République, vous lui resterez fidèles parce que votre conviction est faite d'expérience et de raison, et parce qu'elle réalise pour vous les trois grands biens qu'un régime doit assurer à un pays : le maintien de la paix, le règne de la loi, le respect des libertés publiques et privées.

Ces trois grands biens, le ministère actuel met son honneur et ses soins à vous les conserver. »

Les conseils généraux ont clos leurs sessions. Malgré les efforts des adversaires des ministres républicains, la très grande majorité des assemblées départementales a adopté des vœux approuvant la politique suivie par les deux derniers ministères. Sur la question des congrégations, comme sur les questions de politique extérieure, le cabinet a recueilli des approbations qui lui permettent de se présenter avec confiance devant le Parlement.

Il convient de signaler en outre les nombreux vœux émis par les Conseils généraux sur des questions purement économiques : chasse, système fiscal, système électoral, représentation proportionnelle, etc. tout a été examiné dans les diverses régions de la France. C'est un avertissement et une leçon pour les députés qui se trouvent invités à s'occuper de questions sérieuses.

« *E finita la comedia.* » Le procès Humbert terminé, les commentaires vont leur train, et ce qui inspire particulièrement la verve des chroniqueurs est sans contredit

la déclaration *in extremis* de la grande Thérèse, quoiqu'elle ait produit un mouvement de stupeur aussi désappointée qu'inattendue.

Sur le fameux Régnier, tout est déjà dit.

Au procès de Trianon, Jules Favre fit sur Régnier la déposition suivante :

« Voyant M. de Bismarck au mois de mars, presque tous les jours, je revins sur sa parole me disant que l'émissaire Régnier était un émissaire sans consistance et qu'il l'avait éconduit comme un importun. M. de Bismarck ne m'avait pas dit la vérité. Je lui dis : En me parlant de Régnier, vous m'avez trompé. Il ne fit aucune difficulté de le reconnaître. Je lui dis encore : Régnier a été votre agent, vous l'avez envoyé auprès du maréchal pour l'amener à la reddition de Metz. M. de Bismarck s'en défendit faiblement. »

A la suite de cette déposition, confirmée dans une certaine mesure par celle du général Bourbaki, le commissaire du gouvernement prit des réquisitions contre Régnier qui, comme nous l'avons dit, fut condamné à mort.

La Cour de cassation traitera-t-elle de même l'arrêt de la Cour d'assises ? c'est pour le moment le seul point intéressant.

La mort de lord Salisbury afflige l'Angleterre et bouleverse le gouvernement. Bien qu'attendue, elle a causé partout, à Londres et en Angleterre, une profonde sensation. On peut dire, en effet, qu'il jouissait de l'estime universelle, et les hommes politiques qui n'étaient pas de son parti, le considéraient comme un homme d'Etat d'un caractère éminent. Sa mort va nécessiter la nomination d'un nouveau sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et, par conséquent, un remaniement ministériel. Son fils aîné, lord Cranborne qui occupe ce poste depuis les élections générales de 1900, devient en effet marquis de Salisbury et membre de la Chambre des lords, dans laquelle le Foreign Office est représenté par le marquis de Lansdowne; de plus, comme membre de la Chambre des lords, le nouveau marquis de Salisbury n'aura plus le droit de siéger ni de prendre la parole à la Chambre des communes. Il donnera donc sa démission de sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office et devra être remplacé.

F. L.

L'affaire Humbert-Daurignac

Encore l'Histoire des 100 Millions

Le Journal dit tenir d'une personne bien informée une version nouvelle de l'affaire Humbert que nous signalons à titre de curiosité, toujours sous les plus expresses réserves.

D'après cette version, les titres des 100 millions existaient. Ils proviendraient de vols commis lors de l'incendie du ministère des finances, en 1871, par un nommé Régnier, qui serait le père de Thérèse Humbert par la faute de M^{me} Daurignac. Le vol ne se trouvera prescrit qu'en 1905; c'est pour gagner du temps jusqu'à ce moment que l'histoire de l'héritage a été inventée.

Cette histoire explique l'attitude des créanciers qui refusent de porter plainte, sachant qu'ils seront remboursés, et celle de Thérèse affirmant toujours avec énergie l'existence des millions.

INFORMATIONS

Note Turque aux Puissances

Le ministre des affaires étrangères de Turquie publie une note conçue dans ces termes :

« Quelques journaux reçoivent ou publient depuis quelques jours des nouvelles ou correspondances attribuant aux soldats turcs les actes de meurtre et de pillage qui se produisent dans nos provinces de la Roumélie. Il n'y a qu'invention et calomnie dans ces publications. Ce ne sont point nos soldats, mais bien les bandes bulgares qui se portent à toutes sortes de crimes et d'actes de destruction dans ces provinces, dont elles terrifient la population. Ce sont les « agitateurs » qui ont incendié des villages entiers dans les vilayets de Kossovo, Monastir et Salonique, et dernièrement dans le sandjah de Kirkilise. Ils ont brûlé les propriétés et les maisons des musulmans et ceux des chrétiens qui refusaient de se joindre à eux. Ils ont massacré avec des raffinements de cruauté inouïs, un grand nombre d'habitants paisibles, tant musulmans que chrétiens, sans épargner ni les femmes ni les enfants.

• Les comités révolutionnaires bulgares imputent ces atrocités à nos troupes afin de soulever l'opinion publique contre nous. Ces accusations ne méritent même pas d'être relevées. Comment pourrait-on admettre que le gouvernement impérial, qui a tout intérêt à assurer la prospérité du pays, puisse travailler à y jeter la désolation ?

• Comme cependant ces calomnies débitées par nos ennemis peuvent, à la longue, nous aliéner les esprits en Europe et nous causer préjudice, il importe de les frapper désormais d'un démenti catégorique. »

Au pays des Touareg

On mande au *Temps* de St-Louis (Sénégal) :

« Un fait important vient de se produire à Tombouctou. Une fraction de Touareg des Taïtog-Idnan est venue spontanément faire sa soumission au lieutenant-colonel Dagneau, commandant du 1^{er} territoire militaire. Ils ont accepté le principe d'un tribut à nous payer, dont le taux a également été fixé.

• C'est la conséquence de la politique prudente et active suivie au nord par MM. Revoil et Jonnard, et au sud par M. Roume; c'est aussi la conséquence de la tournée du commandant Laperrine à In-Size.

• M. Roume, avec cette ténacité qu'il apporte dans l'accomplissement de tous ses projets, poursuit l'organisation de son infanterie montée, renouvelée des Romains. Un essai est en ce moment tenté à Kroufa, où nous dressons des méharistes. Kroufa est un de nos nouveaux postes chez les Trarga. Il n'y a pas de raisons pour que l'essai ne réussisse pas. »

L'Empereur du Sahara

On connaît l'équipée du sucrier Lebaudy qui, affligé de plusieurs millions, a rêvé tout récemment de devenir empereur.

Mais comme il lui fallait trouver un empire sur lequel il pût bien ou mal régner, il se fit une goëlette, embaucha quelques

marins et se dirigea vers les pays mauresques.

M. Lebaudy jeta son dévolu sur le Sahara.

Déjà il avait trouvé l'emplacement pour la capitale de son empire, avait pris un nom impérial et organisé une cour, peut-être même avait-il réuni des sujets, lorsque les Maures vinrent troubler son rêve et rappeler l'ambitieux millionnaire à la réalité.

Les Maures se saisirent de cinq compagnons de M. Lebaudy, qui fut obligé de déguerpir au plus vite.

Malheureusement si le fantasque millionnaire put se sauver, ses compagnons durent subir une captivité chez les Maures qui les retiennent toujours.

A la suite de cette frasque et de cette fuite le Journal a organisé une expédition pour ramener en France les cinq matelots de Lebaudy.

M. Ludovic Naudeau, envoyé par le Journal, a vu, en passant à Las Palmas, l'empereur du Sahara. Lorsque, à la suite de cette entrevue, il eut acquis l'assurance que M. Jacques Lebaudy se refusait à tenter aucun effort pour la délivrance des cinq matelots prisonniers, Ludovic Naudeau s'est embarqué vers la fabuleuse Troja. Il a, spécialement, affrété à Las Palmas une goëlette de 80 tonneaux, le *Santelmo* et, à la fin de la semaine dernière, a mis le cap sur la côte africaine.

D'autre part, le *Matin* reçoit de Las Palmas une dépêche ainsi conçue : « Les caïds qui détiennent les matelots de M. Lebaudy les traitent bien, mais refusent de les libérer sans un ordre du sultan. Un courrier du sultan, portant des ordres dans ce sens, est en route. »

La stèle de Mésa

Après la tiare de Saïtapharnès, voici la stèle de Mésa qui est discutée par certains savants anglais.

La stèle de Mésa serait fautive. D'abord sait-on ce que c'est cette fameuse stèle.

Dans l'archéologie orientale, c'est quelque chose comme une contre-partie de la Bible, un commentaire du livre des Rois, écrit par un contemporain de deux de ces rois, un document, par suite d'une inappréciable importance en histoire et de la valeur épigraphique la plus haute.

Mais ce qu'il y a de plus piquant dans l'incident, c'est que cette stèle fut acquise par le Louvre, sur la proposition de M. Clermont-Ganneau, l'auteur du fameux rapport sur l'authenticité de la tiare de Saïtapharnès.

M. Clermont-Ganneau affirme, il est vrai que le savant anglais se trompe, et que la stèle est bien authentique.

Le combat de Taghit

Les journaux publient les faits suivants :

« Il y a plus de trois mois que des harka ou bandes de Berabers menacent d'attaquer Taghit, dont la petite garnison vit dans une perpétuelle alerte. Chaque nuit on s'attend à entendre sonner l'alarme, et la garde est montée non seulement par des hommes, mais encore un officier à tour de rôle veille et ne se couche pas. Malgré les demandes répétées et ce qu'ont dit les journaux, aucun renfort n'a été envoyé, et le chef du poste, le capitaine de Susbielle, a dû compter sur ses seules forces et prendre les dispositions nécessaires pour se défendre.

• Enfin, dans la nuit du 16 août, les Berabers se sont rués à l'assaut. Un combat furieux qui a duré trois jours, s'est livré entre une harka de plus de trois mille hommes et les trois cent fusils à peine qui composent

la garnison. Le capitaine de Susbielle réussissait à repousser les assaillants qui revenaient à la charge, et cette poignée de braves n'a pu, qu'à force de courage et de sacrifices résister au nombre si supérieur des indigènes : dix contre un !

» Le lieutenant Peinturier, de la compagnie montée du 2^e étrangers d'El-Morra, ayant été prévenu, se porta au secours de Taghit avec cent hommes. Ce détachement arrivé en vue de Taghit, un combat sanglant s'engagea, et le capitaine de Susbielle dut, à la tête de sa petite troupe, faire une trouée pour frayer un passage au travers des rangs marocains et faire pénétrer le lieutenant Peinturier et ses hommes dans le poste. Enfin grâce au tir des canons qui balayaient les dunes voisines, l'ennemi, découragé, se retira emportant ses morts et ses blessés, qui sont très nombreux. »

Un lieutenant cru mort et sa femme remariée

Lors de l'expédition de Madagascar, en 1895, le lieutenant R..., qui faisait partie du corps commandé par le général Duchesne, tomba grièvement blessé au cours d'un combat livré aux Malgaches. Se croyant mortellement atteint, l'officier remit à son ordonnance des papiers de famille avec un dernier adieu qu'il adressait à sa femme et à ses enfants, habitant alors Blida, où se trouvait sa garnison. L'ordonnance à la fin de l'action chercha le corps du lieutenant sans parvenir à le retrouver. Revenu en Algérie, il exécuta fidèlement les instructions que lui avait données le lieutenant.

Pendant de longues années, la jeune femme de l'officier fit des recherches pour savoir ce qu'était devenu le corps de son mari. Toutes les investigations restèrent infructueuses. Un acte de décès fut finalement établi, constatant le décès du lieutenant, puis, en 1901, sa veuve convola en nouvelles noces avec un lieutenant de tirailleurs, qui fut envoyé en garnison à El-Goléah.

Or, un coup de théâtre vient de se produire. Le père du lieutenant R... disparu, officiellement décédé, a reçu une lettre du ministère de la guerre le prévenant que son fils venait d'être retrouvé à Madagascar, où pendant huit années il était resté dans l'intérieur de l'île, prisonnier d'une tribu malgache. La lettre officielle ajoute que l'officier fait route vers la France, qu'il est promu capitaine et inscrit d'office au tableau pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Sa prétendue veuve, aujourd'hui remariée légalement, se trouve actuellement dans un état intéressant. On se demande comment cette extraordinaire situation va se dénouer.

CHRONIQUE LOCALE

UNE CONSPIRATION ?

Sous ce titre, notre confrère l'Union Républicaine signale dans son dernier numéro qu'un grand banquet réunissait le 13 août un certain nombre d'individus aux formidables appétits et d'hommes politiques en herbe.

D'après notre confrère, ces gouapeurs ont tramé au cours du gueuleton, quelque mauvais coup contre le Préfet.

Et notre confrère met en garde ce dernier contre ces convives, ces conspirateurs, au milieu desquels resplendissaient paraît-il, quelques casseroles fraîchement étamées.

Notre confrère exagère sans doute : est-il possible, que les hommes remarquables — flambeaux de l'éloquence et de la littérature politiques locales — si connus pour leur esprit qui a fait et fera les distractions des Cadurciens, est-il possible dis-je, que ces hommes supérieurs puissent penser à faire du mal à qui ne leur a fait que du bien ?

Il est vrai, ainsi qu'on nous le fait observer, qu'il importe peu aux casseroles d'être placées soit sur un fourneau à gaz ou à pétrole soit sur des charbons ardents..... pourvu qu'elles se chauffent.

C'est juste : mais nous persistons, étant donnée la haute valeur des convives, à ne pas croire aux révélations de notre confrère.

Et cependant si notre confrère avait raison, s'il était exact qu'un complot eût été ourdi, fourchette en main, par ces futurs hommes d'Etat, dieux ! à qui se fier désormais ? Et qu'allons-nous devenir ?

Oh ! Ste Pommade, adoucissez leurs terribles desseins !

L. BONNET.

Obsèques de M. Larroumet

Les obsèques de M. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, professeur à la Faculté des lettres, ont eu lieu hier matin à dix heures. Les honneurs ont été rendus par un détachement du 104^e régiment de ligne avec la musique. Le cortège s'est rendu à l'église Saint-Germain-des-Près, où un service a été célébré avant le départ du corps pour Villecerne (Seine-et-Oise).

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henry Roujon, directeur des beaux-arts ; Criset, doyen de la Faculté des lettres Frémiet, Jérôme, Marqueste, membres de l'institut, Debove, de la Faculté de médecine ; Adrien Hébrard, directeur du Temps et Lapauze.

Le deuil était conduit par les deux gendres du défunt : MM. Bertaux, professeur à la faculté des lettres de Lyon, et Paul Roussel, statuaire.

Le Président de la République s'était fait représenter par le commandant Fraysse ; la Faculté des lettres par une délégation de plusieurs membres ; la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie, dont M. Larroumet était président, par son vice-président, M. Fallot, et par les membres du bureau ; l'Académie des beaux-arts par une délégation de six membres.

Tout ce que Paris compte de notabilités dans le monde artistique et littéraire était également là : MM. Victorien Sardou, Claretie, Hervieu, Gaston Boissier, de l'Académie française ; M. Guillaume, directeur de l'Académie de France à Rome ; le cardinal Mathieu, MM. Humbert, Jules Lefebvre, Gruyer, Bernier, Donnet, Pascal, Jean-Paul Laurens, Jules Jacquet, Hébert, de l'Institut ; Léonce Benedicte, de Nolhac, etc. conservateurs des musées nationaux ; Georges Berger, député de la Seine, de Selves, préfet de la Seine.

Conformément aux volontés du défunt, il n'avait été apporté ni fleurs ni couronnes. Il n'a pas été prononcé de discours. L'absoute une fois donnée par le curé de la paroisse, la foule s'est écoulée lentement, et, l'après-midi, à deux heures, le corps a été dirigé par voie ferrée sur Villecerne, où l'inhumation a eu lieu en présence seulement de la famille et de quelques intimes.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

MM. les membres du conseil d'administration et du bureau sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, à 10 heures du matin, au siège du groupe, 4, rue du Lycée.

Ordre du jour :

La question du local.

LE SECRÉTAIRE.

Aux Cantonniers

L'Amicale des Cantonniers adresse aux cantonniers du Lot l'appel suivant :

Camarades,

Nous sommes heureux d'apprendre que dans sa dernière réunion le Conseil général a bien voulu donner suite à une partie de notre demande pour ce qui a trait à l'assimilation des salaires des cantonniers et cantonnières chefs de la vicinalité avec ceux des routes nationales.

L'Amicale du Lot, pleine de reconnaissance pour ses représentants envoie au Conseil général ses plus sincères remerciements. Elle ne saurait trop apporter à ceux qui ont particulièrement soutenu leur cause, leurs sincères félicitations dans cette circonstance.

Grâce à l'intercession de notre sympathique Ingénieur en chef, M. Soulié, les cantonniers, et cantonnières chefs de la vicinalité du Lot, verront leurs salaires portés au même taux que ceux de leurs camarades des routes nationales.

Très touchée des marques d'intérêt de notre digne chef, l'Amicale des Cantonniers du Lot, adresse à M. Soulié, président d'honneur de notre société, ses plus vifs et sincères remerciements.

Nous regrettons vivement que le Conseil général n'ait pas cru pouvoir nous satisfaire sur la demande des frais médicaux et pharmaceutiques en temps de maladie ; il nous paraissait cependant juste d'être considérés comme nos camarades des routes nationales, car il n'est pas possible en temps de maladie que la petite somme allouée puisse suffire aux exigences que demandent des soins.

Nous voulons bien croire qu'il y ait eu quelques abus dans les incapacités de travail ou de maladie qui se sont produits, mais il nous semble injuste que tout un personnel supporte les conséquences de quelques mauvais serveurs.

L'Amicale des cantonniers du Lot, adresse un blâme très sévère à ces derniers.

En toute sincérité nous nous en rapportons à la révélation présentée au Conseil général dans la session d'avril 1902, sur les abus qu'auraient pu susciter ces frais d'incapacité de travail ou de maladie, s'élevant à la somme de 7.000 fr. Le rapporteur de la commission des finances du Conseil général en faisant connaître cette dépense a bien voulu nous apprendre par cela même qu'il serait bon que ses abus disparaissent.

Si nous avons bien compris il serait bon que chaque chef cantonnier, en faisant sa tournée se rende bien compte de la situation du malade, et que dans son rapport il la mentionne à ses chefs. Comme conséquences il en résulterait que si par cas il y avait abus de la part du malade cela disparaîtrait.

En effet, le cantonnier qui, porté malade, serait trouvé par son chef se livrant à un travail quelconque en dehors du service, n'aurait qu'à être signalé, pour se voir supprimer les soins médicaux et pharmaceutiques.

Camarades,

Dans plusieurs circonstances nous avons fait un pressant appel à tous pour venir vous grouper autour de cette même bannière, l'Amicale des cantonniers. Un grand nombre d'entre vous ont répondu à cet appel ; beaucoup d'autres restent encore indifférents ; pourquoi cette indifférence, cette défaillance, n'est-ce pas les mêmes intérêts de tous que défend la Société. Nous venons encore aujourd'hui vous renouveler cet appel.

L'Amicale des cantonniers est le guide sincère de ses adhérents et de leurs droits ; elle travaille et travaillera désormais sans relâche pour les besoins et le bien-être de tous.

Naguère encore, elle a obtenu avec le concours de notre dévoué Ingénieur en chef, la satisfaction de voir ses salaires assimilés à ceux des camarades des routes nationales. C'est une étape acquise, un pas de plus vers le but que nous poursuivons. Dans un temps plus ou moins rapproché, notre excellent Conseil Général, reconnaissant nos justes revendications, saura faire droit à nos légitimes demandes.

Et maintenant Camarades, sauriez-vous rester sourds à notre appel ?

Pour l'Amicale,

le Président,

RASCOUAILLES.

Incendie

Ce soir vers 2 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un immeuble situé rue Donzelle.

Des voisins et quelques passants ont suffi pour l'éteindre.

Les dégâts sont insignifiants.

Course Marathon

Une course à pied dite de Marathon (40 kilomètres), se courra à Montauban (Tarn-et-Garonne), le dimanche vingt septembre prochain.

La course est ouverte à tous les jeunes gens sans exception. Les engagements dont le prix est fixé à 0 fr. 50 devront être adressés à M. G. Gontier, 15, rue du Grefe, jusqu'au 16 septembre à midi dernier délai. De nombreux prix en espèces sont affectés à cette épreuve. Nous donnerons prochainement de plus amples renseignements.

La Boîte à Fursy

Ce soir, au café de Bordeaux seconde soirée donnée par les excellents chansonniers de la Boîte à Fursy, MM. Bourgeois et Perducat.

Chansons rosses, tirées des événements du jour, chantonnées avec beaucoup d'expression et de talent par M. Bourgeois, délicates élégies du sentimental compositeur Perducat, sont le répertoire tour à tour spirituel, gai et tendre qu'hier soir un nombreux public a vivement applaudi.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 Août 1903

— Le sieur Boisset, âgé de 48 ans, de Lalbenque, prévenu de chasse en temps prohibé, est condamné à 25 fr. d'amende.

— Pour le même délit, le sieur Lacaze Marcelin, âgé de 33 ans, de Lauzès, est condamné à 40 fr. d'amende.

Le tribunal inflige 4 mois de prison, avec bénéfice de la loi Aéranger, au sieur Soldadié Baptiste, 51 ans, de Lentillac, prévenu de vol de 4 brebis.

Enfin, le sieur Durou Sylvain, de Duravel, qui a volé de nombreux fagots, est condamné par défaut à 6 jours de prison.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 30 AOUT 1903

- | | |
|-------------------------------|------------|
| Les petits farceurs (allegro) | Delmas. |
| Egmont (ouverture) | Beethoven |
| Samson et Dalila (fantaisie) | St-Saëns. |
| Roméo et Juliette id. | Berlioz. |
| Lakmé | Delibes. |
| Souviens-toi (valse) | Walteufel. |

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 29 Août 1903

Naissances

Cadar, Françoise-Juliette-Louise, rue Latié, 8.

Salanié, Louis-Jean-Lucien, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.

Mariage

Dulac, Mathurin, rédacteur à l'Agence Havas et Jarnole Madeleine, s. p.

Décès

Auricoste, Marie, veuve Bergon, 84 ans, à Linas.

Séguy, Anna, s. p., 18 ans, célibataire, avenue de Toulouse, 26

David, Michel, cultivateur, 73 ans, aux Junies.

De Goyon, en religion sœur Marie-Thérèse, 79 ans, rue J. Caviolle, 4.

Lapuyade, Marie-Alice, 15 mois, rue St-James, 2.

Arrondissement de Cahors

MARMINIAC. — Bourses. — Nous sommes heureux d'apprendre que, sur la recommandation de M. Cangardel, notre conseiller général, il vient d'être accordé au jeune René Vaquié, de Marminiac, une bourse entière à l'école des sourds-muets de Toulouse.

Achat de chien d'arrêt

M. Lapeyrère à Luzach, achèterait chien d'arrêt, 3 à 4 ans, bien dressé. Paiement après essai. — Pressé.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Combattants de 1870-71. — Les personnes qui désirent faire partie de la Société de secours mutuels autorisée par décret de M. le président du Conseil des ministres, sont informées que la liste d'inscription est sur le point d'être close, et qu'à partir de cette date les droits d'entrée seront passibles d'une augmentation très sensible. Prière d'adresser de suite les adhésions à M. Verdier, limonadier, rue d'Anjou, secrétaire du comité.

FRONTENAC. — Election du maire. — Dans sa séance de dimanche dernier, le Conseil municipal a élu comme maire M. Delpon adjoint, en remplacement de M. Dasser démissionnaire. Les éditiles de notre commune sont convoqués par arrêté préfectoral à l'effet d'élire un adjoint en remplacement de M. Delpon. Cette élection est fixée au dimanche 6 septembre prochain.

FELZINS. — Conseil municipal. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, les électeurs de la commune de Felzins sont convoqués pour le dimanche 13 septembre, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Delbot, maire, décédé.

PUYBRUN. — Fête locale. — Comme tous les ans, notre fête avait attiré de nombreux étrangers qui étaient venus rendre visite à notre localité à l'occasion des fêtes des 23 et 24 août. Letemps gris et maussade de dimanche matin faisait craindre une mauvaise journée pour le succès de notre fête ; cependant il n'en a pas été ainsi, après quelques averses tombées dans la matinée le soleil s'est remis de la partie et les manèges, les tourniquets et les jeux divers qui encombraient notre place ont fait de fructueuses recettes. La soirée surtout a été splendide aussi danseurs et danseuses s'en sont donné à cœur joie jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Le feu d'artifice a été très bien réussi. Le programme de la fête a été bien rempli et la commission d'organisation mérite des félicitations pour son zèle et son dévouement.

L. S.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — La foire. — Notre foire du 26 août a été très importante. Sur les foirails aux bœufs et aux moutons, bien garnis, de nombreuses affaires ont été traitées.

LES QUATRE-ROUTES. — Fête locale.
— La fête locale des Quatre Routes s'annonce brillamment.
De nombreux forains ont retenu leurs places, parmi lesquels nous pouvons citer les bateaux-balancoires de M. Borderie.

VARIÉTÉS

NOUVELLE TRIPLICE

Il paraît évident que nos préjugés contre l'Angleterre sont plutôt historiques, on dirait volontiers préhistoriques, étant donné le lointain de cette histoire. Et quiconque, dans l'incapacité de résoudre ses haines, tend du moins à les classer, sera vraisemblablement plus sensible au corps à corps national de 1870 qu'aux duels féodaux et royaux du moyen-âge. Au total, nous avons reconquis Calais, et perdu l'Alsace-Lorraine.

On objectera les souvenirs plus récents de l'Egypte et de Fachoda. A quoi l'on peut répondre que « la perfide Albion » nous avait dûment prévenus que la pointe sur Fachoda serait considérée comme un acte « peu amical », et, d'autre part nous avait dûment sollicités de collaborer à la répression d'Arabi-Pacha.

Il n'est pas permis d'ignorer que nous avons deux fois lâché l'Egypte : financièrement par la cession aux 3/4 des actions de l'isthme de Suez, militairement, en refusant toute action navale par un vote parlementaire et catégorique.

Ayant ainsi déblayé le terrain, nous pensons que les deux conditions d'une alliance honorable et durable sont la similitude des institutions politiques et l'exigence réciproque des intérêts commerciaux. N'oublions pas que les Anglais sont les meilleurs de nos clients : nous leur vendons par an pour un milliard de produits. On ne se brouille pas à la légère avec une clientèle de cette envergure.

Si nous nous retournons du côté de la Russie, nous pouvons constater ce que cette alliance, en échange d'une protection lourde et mystérieuse, a compromis de notre idéalisme traditionnel et vital sans compensation économique.

L'immense empire de Russie nous achète tous les ans pour vingt-cinq millions de produits, et l'alliance n'a pas modifié ce chiffre ridicule. D'autre part pour ne citer que des faits notoires, nous avons dû amnistier le massacre de 300.000 Arméniens, amnistier la nuit féroce du Konak, amnistier le pillage de notre littérature, théâtre et romans, nous brouiller avec le Japon novateur, subir en plein Paris jadis hospitalier un bureau de placement pour la Sibérie.

Concluons qu'avec l'Angleterre libérale, républicaine même à beaucoup d'égards, l'alliance est naturelle, logique et viable ; elle ajouterait au poids des idées démocratiques en Europe ; elle reprendrait avec plus d'ampleur et de sincérité l'œuvre du tribunal de la Haye, tribunal auquel

nous ne voyons pas le Tzar pressé de soumettre ses difficultés présentes avec la Chine, avec le Japon, avec la Turquie.

En continuant de nous placer au point de vue économique et civilisateur comme facteur principal des alliances politiques, nous trouvons un pays de suffrage et de parlement, qui est après l'Angleterre l'un de nos meilleurs clients, c'est l'Autriche-Hongrie.

Nous nous heurtons ici à des traditions classiques et littéraires : le plan de Richelieu et la lutte contre la Maison d'Autriche. Mais nous avons bien assez de nos rancunes contemporaines sans assumer encore le luxe des haines archéologiques, et désormais vidées de tout contenu. Répétons-le, parce qu'on ne le sait pas assez en France, nous avons en Autriche-Hongrie une clientèle nombreuse et sympathisante pour nos idées, pour nos produits ; et cette sympathie positive, qui achète au lieu de recevoir, vaut bien l'amitié d'ailleurs problématique du cardinal Rampolla.

L'objection ressassée, c'est la dissolution prochaine (à quelle date ?) de l'empire d'Autriche-Hongrie. Mais tous les hommes de ma génération ont entendu, dès le berceau, cette double antienne : la restitution de l'Inde aux Hindous, et de l'Autriche aux races bigarrées qui la peuplent.

Ne voit-on pas que si les facteurs de dissolution sont incontestables, bien qu'exagérés, il faut à tout prix raffermir, consolider l'Autriche-Hongrie contre un panprussianisme oppresseur et guerrier, dont tout l'effort actuel tend à renforcer en Europe et ailleurs les énergies despotiques et moyen-âgeuses, comme il appert du concours donné à tous les Sultans.

Puisque l'empereur François Joseph (dont l'amitié à notre égard ne dépend pas d'un voyage d'apparat à Paris) ne peut faire surgir du dedans l'unité des états indispensable à l'Europe et à la civilisation, il trouverait dans une alliance avec la France le nécessaire contre-poids aux revendications particularistes des Slaves ou des Allemands.

Pour l'Italie, à qui nous devons d'inoubliables jouissances artistiques, l'expérience nous montre que nos rapports avec ce peuple espiègle et charmant relèvent plutôt des ardeurs intermittentes de l'amour que des feux assagis d'une amitié contractuelle.

Les droits à défendre et à débattre dans le monde revêtent de plus en plus une forme économique ; il est attristant de voir se germaniser, parallèlement à l'Alsace-Lorraine, nos vins, nos velours et nos soieries.

Ce que nous demandons, c'est qu'aux prochaines assises industrielles et commerciales de l'Europe, qui se tiendront peut-être à Berlin, l'Allemagne ayant en face d'elle une triple fondée en raison pure et en raison pratique, cesse de surajouter à ses victoires guerrières par la contrefaçon de Bonaparte un perpétuel Sedan économique par la contrefaçon de nos articles.

CRITON.

BULLETIN FINANCIER

On sait que les événements de la politique extérieure ont plus d'influence sur la Bourse que ceux de la politique intérieure, notamment sur la tenue des fonds d'Etat. — Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que ce groupe de valeurs se présente actuellement dans des conditions peu satisfaisantes.

Notre 3 0/0 reste à 97,50 au lieu de 97,57. Les actions des établissements de crédit ont eu un marché un peu plus actif. — Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 585. — Le Crédit Foncier à 674 : Le Crédit Lyonnais à 1122 et la Société Générale à 624. Nos chemins clôturent. — Le Lyon à 1412 — Le Midi à 1153. — Le Nord à 1820. et l'Orléans à 1493. Le Suez cote 3922. L'Extérieure revient à 90,82. — L'italien à 102,30. — Le Portugais à 30,85. Le Russe 3 0/0 1891 cote 86. Le Turc D finit à 31,60 et la Banque Ottomane à 582. Au comptant, les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria Minas sont fermes à 38,25.

Étude de M^e DURRANC

NOTAIRE A CAHORS

A VENDRE A L'AMIABLE UNE PROPRIÉTÉ

AU QUARTIER DE TERRE ROUGE

comprenant : maison d'habitation, vignes et terres plantées d'arbres fruitiers, eau de source en abondance et puits, appartenant à M^{me} V^e VIGOUROUX, à Cabessut.

S'adresser, pour traiter, à M. DURRANC, notaire à Cahors. — Facilités de paiement.

COMMERCE DE BOIS FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT

LA **QUERCYNOISE**

Jaune et Verte

L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS

DE LA **GRANDE LIQUEUR DU COUVENT**

En présence de la situation faite à son Aînée, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs.

Sa composition inimitable, homogène et rigoureusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs.

La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive ; elle est sans rivale contre les faiblesses de l'estomac.

La QUERCYNOISE Verte, plus concentrée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles ; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.

— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle. Docteur Cartier.

A. BACH, seul fabricant à CAHORS

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviens le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

BONNE OCCASION

A VENDRE

Un Phaëton

EN EXCELLENT ÉTAT

PRIX MODÉRÉ

S'adresser à M. VIDAILLAC, bourrelier, 115, Boulevard Gambetta.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 184

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

III

Chevalier et Page

Arrêtez ! Je sais ce que vous allez dire. Vous avez donné votre parole... Lady Dangerfield sera blessée, etc... Je vous accorde tout cela ; mais ne vaut-il pas mieux ne pas tenir une promesse, que de s'exposer aux conséquences si graves qui peuvent résulter de son obstination ? Ne vaut-il pas mieux irriter Ginévro, pour un instant, que de compromettre la tranquillité de sa vie tout entière ? Frankland, vous êtes un homme du monde, et vous ne pouvez pas ne pas comprendre que vous n'avez pas autre chose à faire qu'à ne pas donner suite à votre projet. Rapportez-vous-en à moi pour vous réconcilier avec elle. D'ici trois semaines, elle verra de quel danger vous l'avez préservée, et elle vous en sera recon-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

naissante.

Le galant major rongea sa moustache avec une sombre perplexité.

— Au diable le petit misérable ! s'écria-t-il. Ce n'est pas que je tiens à aller à ce bal masqué, mais je connais Gin... lady Dangerfield... elle s'est entêtée et éprouvera un désappointement considérable. Etes-vous bien sûr, mylord, que sir Richard a l'intention de mettre à exécution cette mesure absurde ? Quand le diable y serait, il ne se séparerait pas de sa femme pour une pareille bagatelle.

— Vous croyez ? répondit tranquillement le comte. Je trouve que vous n'appréciez pas exactement la force des caractères tels que ceux de Dangerfield. L'obstination d'un mulet n'est rien, comparée à la sienne ; et dans ce cas, Franklan, il faut avouer qu'il a de fortes raisons pour être obstiné. Lady Dangerfield veut aller malgré sa défense chez une femme de réputation douteuse, habillée en homme, dans la compagnie d'un cavalier qui lui fait la cour et dont il est monstrueusement jaloux. Il l'a avertie de toutes les conséquences qui pouvaient en résulter pour elle, et, dans sa folle témérité, elle les brava toutes. S'il la renvoyait demain matin, je serais le premier à ne pouvoir l'en blâmer. Vous et Ginévro agirez, naturellement, d'après les indications de votre sagesse supérieure. Je n'ai rien de plus à vous dire que ceci : Si vous persistez à vouloir aller avec elle à ce bal masqué, moi et ma fille allons faire nos malles pour partir demain par le premier train. J'ai dit.

Il se détourna pour s'en aller. Le major,

toujours en proie aux plus vives perplexités, toujours occupé à tirer ses moustaches jaunes, toujours inquiet et sombre, lui répondit :

— Je vous dirai, milord... arrêtez un peu, voulez-vous ? Que diable faut-il faire ? Je ne puis pas, cependant, retourner à Londres. Si c'est ce que vous voulez dire... oh ! diable, non... sans un mot d'explication ou d'excuse ou quelque chose du même genre, je ne puis, vous le savez... la chose est impossible.

— Ecrivez un mot... trouvez l'excuse qu'il vous plaira. Dites que votre plus proche parent, sur lequel vous avez des espérances, est à l'article de la mort et désire votre présence pour adoucir ses derniers instants. Dites ce que vous voudrez... n'importe quoi. Ginévro entrera dans une colère furieuse quand elle se verra dérangée ; mais vous la préserverez du malheur qui la menace, et, du reste, quand on fait son devoir on trouve sa récompense en soi-même. Je vous promets de l'amener, d'ici huit jours, à voir les choses sous leur véritable aspect.

— Milord, s'écria le major avec résolution. Il faut que je la voie. Je veux lui expliquer la chose moi-même... le diable m'emporte si je sais comment ! Mais je n'irai pas au bal masqué, je vous le promets.

Il s'éloigna tristement en prononçant ces mots, sauta dans un fiacre et se perdit bientôt dans un nuage de poussière. Le comte le regarda partir avec un léger sourire, où se voyait son ironie habituelle.

— Pauvres enfants ? Comme ils sont contrariés d'abandonner leur joujou ! Il tiendra pa-

role pourtant. Ce n'est pas un méchant garçon que Franklan... il a une tête de bois dont le quart est occupé par sa cervelle. Rien n'est plus éloigné de mes intentions que de laisser s'accomplir une rupture entre Ginévro et son imbécile de mari ; je voudrais la prévenir du moins jusqu'à ce que l'avenir de Cecil soit plus clairement fixé, ce qui ne tardera pas beaucoup. Comme je l'ai dit, sir Arthur est allé jusqu'au bout de sa longe. Il est grand temps de l'arrêter.

Il se retourna pour chercher des yeux O'Donnell mais O'Donnell avait disparu depuis longtemps. Il s'était arrêté pour jeter un mot à un homme de mauvaise mine, qui était sorti d'un wagon de troisième classe... c'était évidemment un jockey du type le plus vulgaire, et une singulière connaissance pour Edmond O'Donnell. se serait dit le comte s'il l'avait aperçu. Mais il ne l'avait pas remarqué, et, après avoir écouté une brève indication que lui avait donnée le capitaine, l'individu de mauvaise mine avait porté la main à son chapeau bossué et continué son chemin d'un pas lent et lourd.

(A suivre.)

ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS** PRODUIT HYGIÉNIQUE

Indispensable

ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS** 65 Ans de Succès HORS CONCOURS PARIS 1900

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

IV

Lettre d'amour

Et devant l'éroulement subit de cette passion, devant l'irréparable brisement de son pauvre cœur, elle ne put arrêter ses larmes.

Mais nul ne put entendre ses sanglots puisque la chanson de Francisca les couvrait :

Rappelle-toi, quand l'aurore craintive
Ouvre au soleil son palais enchanté,
Rappelle-toi, lorsque la nuit pensive,
Passe en rêvant sous son voile argenté,
A l'appel du plaisir lorsque ton sein palpite,
Aux doux songes du soir lorsque l'ombre l'invite,
Ecoute au fond du bois
Murmurer une voix :
Rappelle-toi.

Et cette finale du couplet, ce Rappelle-toi, montait jusqu'à Mariette avec un accent qui n'avait rien de mélancolique, mais quelque chose d'étrangement menaçant :

— Rappelle-toi !

Certes, elle se rappelait.

Aussi sa décision fut-elle bientôt prise. Elle

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

n'avait désormais plus à hésiter.

Elle ne pouvait être la femme de Félix Ravellier et elle ne consentirait jamais à devenir sa maîtresse... comme l'autre.

Elle s'assit devant sa table.

— Que lui répondre ?

Elle comprenait la nécessité d'une réponse pour couper court, à toute nouvelle tentative de la part du jeune homme, pour le rebuter définitivement, sans le froisser cependant.

Elle prit une feuille de papier, une plume, mais les mots, les idées ne venaient pas.

Enfin, elle crut avoir trouvé et elle écrivit ces simples lignes :

« Monsieur,

« Tout m'empêche, tout me défend de vous aimer ; ce serait troubler la tranquillité de ma pauvre existence, que d'essayer de m'étourdir par des mots dont la sincérité peut être réelle je le crois, Et puis ce serait mal à vous d'insister davantage.

« Votre humble servante,

« Mariette BARTORIAS. »

Elle plia la lettre, la mit sous enveloppe, bien décidée à la jeter à la poste, le lendemain matin, avant d'aller au travail.

Elle sentit alors enfin comme un grand soulagement en son âme et elle s'endormit avec un triste sourire sur les lèvres.

V

Au fond de l'abîme

Quand Mariette descendit, le matin, de sa chambre, elle trouva sa tante, prostrée sur une chaise dans la cuisine.

Qu'est-ce que cela signifiait ?

L'orpheline s'était arrêtée surprise au seuil de la porte ; le vieux Moronde fumait une pipe accoudé sur la fenêtre, silencieux, plongé dans des réflexions dont l'objet ne devait pas être bien gai puisque parfois des murmures et des jurons sortaient de sa bouche.

Il se retourna brusquement au bruit fait par Mariette en ouvrant la porte.

La Moronde sanglotait toujours :

— C'est-il possible, bon Dieu ! c'est-il possible, disait-elle en gémissant.

Le mari répondit brusquement :

— Eh bien, quand tu te larmoyerais toute la journée, est-ce que c'est ça qui changera les choses ? Et puis il fallait s'y attendre.

— Bon Dieu ! bon Dieu ! Quel malheur !

— Mais enfin, que se passe-t-il donc ? De quel malheur voulez-vous parler ? S'écria alors Mariette.

— Nous sommes perdus ! fit la Moronde.

L'émouleur haussa les épaules.

— Perdus non, mais c'est tout comme, on verra bien,

— De quoi s'agit-il ? demanda à sa tante Mariette, rendue perplexe par ses larmes, ses paroles et ses exclamations singulières.

— Interroge ton oncle plutôt.

Et celui-ci avec un accent brutal renseigna Mariette.

— Eh bien, il y a... il y a... que dans moins d'une heure les gendarmes seront ici ; je m'étonne même qu'ils ne soient pas déjà là.

— Les gendarmes !

— Oui, les gendarmes, les juges, le commissaire, tout le tremblement, quoi ! Il y a

que ton cousin, Antoine, est rentré cette nuit à la maison, plein comme une barrique, entends-tu, plein à se demander comment il a fait pour se trainer jusqu'ici.

Tu n'as pu te réveiller au vacarme dont il a assourdi nos oreilles, ça se comprend. Mais ta tante et moi, nous nous sommes levés.

Nous avons reçu de lui l'accueil que tu devines. Il nous a injuriés naturellement selon son habitude et, si je ne m'étais trouvé là, il aurait battu sa mère.

Il voulait encore boire, cet animal. Il n'en avait pas assez absorbé de ces saletés de liquides ; il lui fallait du vin.

Ah ! pour ça non ! Je le lui ai crié aux oreilles, mais il ne voulait rien entendre, c'est étonnant comme c'est têtue un ivrogne.

Bref, au lieu de lui donner à boire, j'ai fait tout mon possible pour lui faire comprendre qu'il valait mieux, pour lui, aller se coucher.

Mais, va te faire fiche ! Il était comme enragé, il hurlait, tout le quartier a pu l'entendre. Nous autres nous nous contentions de dire toujours non, quand il réclamait du vin.

Alors il a cessé de tempêter... Mais tu vas voir, et ça, c'est le plus triste pour nous. Il nous a regardés ta tante et moi, avec un drôle de regard et il nous a dit :

— Et si l'on vous montrait de l'argent, nom de nom, est-ce que vous ne me donneriez pas à boire ?

Ma foi ces paroles-là nous ont étonnés, elles m'ont même causé à moi un sacré frisson !

(A suivre.)

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1604^e livraison (29 août 1903).

La jeunesse ne Crano de Bergerac, par H. de Gorsse et J. Jacquin. — Une histoire de brigands au vingtième siècle. — Le loup noir, par H. de Charliou. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 30 août 1903.

V^{me} Nacla : Courrier du dimanche. — Armand Carpentier : Une vieille marâtre. — Emmanuel Gallus : La lettre. — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — Constant Améro : Le page de Ménéliek. — Fernand Lafargue : La fiancée veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1579, du 29 Août 1903.

Les trois-mâts auxiliaire « Le Français », par Chenevay. — Serpents chassés par un incendie de forêts, par Virgile Brandicourt. — Les voies ferrées du Rhône à Marseille, par Antoine de Saporita. — Circulation des poissons migrateurs, par Emile Belloc. — Les procédés de défense des plantes contre leurs ennemis, par H. B. — Les sphinx à tête de mort, par A.-L. Cément. Les tramways américains, leur rôle dans la vie américaine, par Léo Robida. — La vallée de Héas, par Lucien Briet. — Chronique. — Académie des Sciences ; séance du 24 août 1903, par Ch. de Villedeuil. — Balayouse-arroseuse-rassemble Durey-Sophy, par Max de Nansouty. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'or-

dre du jour du monde agricole ; ce mode de transport apparaît comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action ; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

Daillieurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débutants, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1^{er} Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 % sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

Relations rapides par train de luxe entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la C^{ie} d'Orléans, d'accord avec la C^{ie} du Midi et la C^{ie} des Wagons-Lits, mettra en marche, à partir du 2 Juillet jusqu'au 9 septembre inclus, un train de luxe exclusivement de wagons-lits.

Ce train aura lieu au départ de Paris les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine du 2 Juillet inclus au jeudi précédant l'ouverture de la chasse dans les départements du Loiret et de Loir-et-Cher, et les mardi, jeudi et dimanche 8 Septembre inclus ; au départ de Luchon, il aura lieu les lundi, mercredi et vendredi du 3 Juillet au 9 Septembre inclus.

Par suite des nouvelles relations avec la station

thermale de Luchon s'établira comme suit aux jours indiqués comme suit :

Paris-Quai d'Orsay, départ 7 h. soir.
Paris-Austerlitz, départ 7 h. 11 soir.
Luchon, arrivée 8 h. 59 matin.
Luchon, départ 8 h. 45 soir.
Paris-Austerlitz, arrivée 11 h. 1 matin.
Paris-Quai d'Orsay, arrivée 11 h. 10 matin

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

Table with 3 columns: Gares (Paris-Quai d'Orsay, Paris-Pont-St-Michel, Paris-Austerlitz) and 3 rows (1re, 2e, 3e classes) for various destinations like La Bourboule, Le Mont-Dore, Royat, Nérès, Evaux-les-Bains.

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1903

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le

Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination ; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive

ou Toulouse, Capdenac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Comberonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Nérès, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Nérès, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.